



DÉLIBÉRATION N° 2020-019

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2020 de Storengy

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE et Ivan FAUCHEUX, commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

L'article L.421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « *les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L.141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs* ».

En application de l'article L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent pour approbation leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « *veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire* ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité, et les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

Le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2019 a été approuvé par la CRE, par les délibérations du 31 janvier 2019 et du 17 juillet 2019. La CRE a par ailleurs demandé à Storengy de présenter, pour juin 2020, un bilan d'exécution de son programme d'investissements.

Storengy a transmis à la CRE son programme d'investissements pour l'année 2020 le 4 novembre 2019.

Storengy a été auditionné le 16 janvier 2020.

La présente délibération a pour objet l'approbation du programme d'investissements de Storengy pour l'année 2020.

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2020 DE STORENGY

Pour l'année 2020, Storengy présente un programme d'investissements qui s'élève à 189,6 M€. Ce budget est en hausse de 24 % par rapport au budget approuvé pour l'année 2019, qui s'élève à 152,5 M€.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2020 est la suivante :

en M€	Demande 2020	Révisé 2019
Plan de rénovation	30,4	28,2
Programme intégrité et obsolescence	79,4	55,9
Programme sûreté/sécurité	13,1	18,6
Investissement courants	50,4	38,6
Gaz coussin	16,2	17,6
Investissements exceptionnels et aléas	-	4,2
Aléas	-	-10,6
Total	189,6	152,5

2.1 Plan de rénovation

Les dépenses du plan de rénovation correspondent en 2020 (i) à la finalisation de projets, (ii) à la finalisation d'études pour les 3 projets de rénovation dont Storengy demande l'approbation et (iii) au lancement de nouvelles études.

Le budget de ce programme en 2020 s'élève à 17,6 M€ pour la réalisation des projets et 12,7 M€ d'études. Il est en hausse de 6% par rapport au budget approuvé pour l'année 2019.

Les projets en cours du plan de rénovation sont tous largement engagés. Ils portent notamment sur :

- le raccordement, d'ici 2023, du site d'Etrez à la nouvelle grille d'interconnexion de GRTgaz, à la suite de la reconstruction de cette grille d'interconnexion dans le cadre du projet Val de Saône mené par GRTgaz, pour un budget de 22,4, dont 5,6 M€ en 2020 ;
- la finalisation en 2020 du remplacement des unités de régénération sur le site de Saint Illiers, pour un budget de 11,2 M€, dont 5,2 M€ en 2020 ;
- la mise en service en 2020 de la dernière des deux nouvelles cavités salines du site d'Hauterives, dont le coût à terminaison est estimé à 32,5 M€ dont 0,5 M€ en 2020 ;
- la rénovation, d'ici 2021, du réseau méthanol du site de Gournay qui a présenté plusieurs fuites. Le budget total de cette rénovation est de 3,2 M€, dont 1,3 M€ en 2020 ;
- le lessivage de deux cavités sur le site d'Etrez, afin de permettre à Storengy d'honorer un contrat de fourniture de saumure, pour un budget de 2,1 M€ en 2020.

Storengy demande l'approbation de 3 nouveaux projets pluriannuels :

- « Traitement Chémery » : portant sur le remplacement des unités de désulfuration et déshydratation les plus anciennes (100 M€) ;
- « Compressions Salins » : portant sur le remplacement du compresseur de secours à Etrez (70 M€) et l'installation d'un compresseur de secours à Tersanne (45 M€) ;
- « Compression à Gournay » portant sur le remplacement d'un compresseur mis en service il y a 23 ans afin d'accroître la flexibilité de la compression notamment dans le cadre de la conversion de la zone B (40 M€).

En 2020, les travaux relatifs à ces projets portent sur la finalisation des études d'ingénieries de base en amont de la décision finale d'investissement, ainsi que sur le lancement de commandes pour le projet « compression Gournay », et représentent un total de 10,8 M€.

Les nouvelles études dont Storengy demande l'approbation représentent un budget de 2,0 M€. Elles portent notamment sur :

- la fiabilisation des unités de traitement de surface et des rampes de puits du site de Germigny (0,9 M€) ;
- la rénovation de collectes et du réseau méthanol du site de Gournay (0,5 M€).

2.2 Programmes pluriannuels

Les programmes pluriannuels sont des programmes transverses à plusieurs sites, pilotés par les équipes centrales de Storengy de façon à assurer une cohérence entre les sites sur des projets de même nature. Storengy indique que ces projets répondent pour la majeure partie d'entre eux à des problématiques d'ordre réglementaire ou de sécurité, et de sûreté industrielle.

2.2.1 Programme intégrité et obsolescence

Le budget de ce programme pour 2020 est en hausse de 42% par rapport au budget approuvé pour l'année 2019 du fait du démarrage de la phase de réalisation de certains programmes et du traitement de défaillance survenue en 2019.

La ventilation du programme intégrité et obsolescence pour l'année 2020 est la suivante :

en M€	Demande 2020
<i>Programme « Puits »</i>	28,8
<i>Programme « Complétions soudées »</i>	9,0
<i>Programme « Gaz humide & collectes »</i>	21,8
<i>Autres programmes</i>	19,8
Total	79,4

Le programme « Puits » porte sur la rénovation des puits d'exploitation et de contrôle de Storengy. L'objectif est notamment de garantir le respect des contraintes réglementaires.

Le programme « Complétions soudées » vise à traiter, sur les 4 puits du parc de Storengy disposant d'une complétion soudée, la défaillance constatée en 2018 sur la vanne de fond du puits EZ20.

Le programme « Collectes et gaz humide » porte sur les canalisations de collecte du gaz naturel des stockages souterrains reliant les puits à la station. Ces ouvrages sont exposés à la corrosion et à la perte d'épaisseur notamment du fait de remontées d'eau du sous-sol accompagnant le gaz naturel lors du soutirage.

Les autres programmes portent sur :

- le comptage notamment transactionnel (8,1 M€) ;
- l'interface puits/surface (3,6 M€) ;
- la compression (3,4 M€) ;
- l'informatique industrielle et automatismes (2,6 M€) ;
- l'électricité, l'instrumentation et les automatismes (2,1M€).

2.2.2 Programme sûreté/sécurité

Le budget de ce programme pour 2020 est en baisse de 29% par rapport au budget approuvé pour l'année 2019 du fait de la fin de travaux. La ventilation du programme sûreté et sécurité pour l'année 2020 est la suivante :

en M€	Demande 2020
Prévention des risques industriels	10,5
Prévention des risques technologiques	0,4
Sûreté du patrimoine	2,3
Total	13,1

Le programme de Prévention des Risques Industriels (PPRI) a été mis en place après la réalisation d'audits de sécurité industrielle sur les sites de stockage en exploitation en 2015/2016, qui ont conduit à la mise à jour de la politique de sécurité industrielle de Storengy. En 2020, Storengy envisage la poursuite des travaux avec un budget stable par rapport au niveau approuvé pour l'année 2019.

Le programme Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) porte sur la réduction de la probabilité d'un accident majeur et à la maîtrise de ses conséquences autour des sites industriels. Ce programme de mise en conformité des sites industriels par rapport aux exigences de la réglementation arrive en fin de réalisation en 2020.

Le programme sûreté du patrimoine fait suite à des audits menés par les administrations locales (Préfectures/DREAL) sur l'ensemble des sites de stockages. Les résultats de ces audits conduisent à renforcer la sûreté des sites industriels. Le budget de ce programme est en baisse de 60% par rapport au budget approuvé en 2019. Cette baisse est associée à la fin des travaux sur plusieurs sites.

2.3 Investissements courants

2.3.1 Travaux régionaux

Les travaux régionaux représentent un budget de 11,1 M€ en 2020, en hausse 27% par rapport au budget approuvé pour l'année 2019. Ces travaux recouvrent :

- les travaux de maintenance courante et corrective, gérés directement par les équipes de maintenance des sites en lien avec la Direction de la Maintenance ;
- les petits travaux diffus sans phase d'étude préalable.

2.3.2 Petits projets industriels

Les petits projets industriels portent sur tous les projets qui n'entrent pas dans les catégories précédentes et qui nécessitent une phase d'étude en amont de la phase de réalisation afin de définir la solution technique à mettre en œuvre. Ces projets sollicitent plusieurs corps de métiers et donc une organisation en mode projet.

Storengy prévoit un budget de 28,5 M€ en 2020, en hausse 40% par rapport au budget approuvé pour l'année 2019. Cette hausse est associée liée à l'avancement des projets, dont la réalisation démarre après une phase d'étude.

2.3.3 Informatique

Les dépenses relatives aux projets informatiques s'élèvent à 10,8 M€ en 2020. Les projets de la mission informatique répondent aux enjeux de sécurisation des systèmes industriels, d'efficacité des outils d'exploitation et de maintenance, de valorisation de la donnée et de pilotage industriel.

2.4 Gaz coussin

Un plus faible remplissage des stockages en début d'hiver 2017-2018 et une période froide en fin d'hiver a conduit à un niveau exceptionnellement bas de gaz dans les stockages au printemps 2018. A cette occasion, Storengy a constaté son incapacité à soutirer l'ensemble du volume utile des stockages. En effet, en dessous d'un niveau de remplissage de 10% à Cerville et 3% à Chémery, des contraintes techniques apparaissent (baisse de la pression en dessous de la pression minimale d'alimentation des compresseurs, production d'eau supérieure aux capacités de traitement et ennoiment des puits). Ces contraintes conduisent à une impossibilité de soutirer les deux derniers TWh de gaz contenus dans les cavités.

Pour pallier ce problème, Storengy envisage l'injection de 1,3 TWh à Chémery et 0,7 TWh à Cerville, de gaz coussin sur la période 2019 et 2020.

En 2019, 0,7 TWh de gaz ont été injectés à Cerville et 0,3 TWh à Chémery. En 2020, Storengy propose d'injecter 1 TWh pour un montant estimé à 16,2 M€.

3. ANALYSE DE LA CRE

Dans sa délibération du 17 juillet 2019, la CRE avait demandé à Storengy de poursuivre ses travaux de quantification de l'impact d'une réduction de l'offre commerciale (débit de soutirage, débit à l'injection) afin d'optimiser les investissements.

Storengy a fourni des éléments sur la construction de son offre commerciale. Néanmoins, ces éléments ne permettent pas de faire le lien entre le niveau d'investissements et l'offre commerciale. La CRE demande en conséquence à Storengy de poursuivre ses travaux et de présenter, dans le cadre des approbations d'investissements ultérieurs, des analyses approfondies permettant de mettre en lien les investissements dans les capacités et l'offre commerciale proposée par l'opérateur.

3.1 Plan de rénovation

Storengy demande l'approbation de la rénovation des unités de traitement de Chémery (100 M€), le renforcement de la compression des sites salins (115 M€) et la rénovation de la compression du site de Gournay (45 M€). Storengy a transmis des analyses coût-bénéfice pour chacun de ces trois projets. Néanmoins, la CRE considère que des travaux complémentaires sont nécessaires afin d'atteindre un niveau d'analyse permettant de s'assurer, d'une part, que les investissements sont nécessaires à la sécurité et au respect des obligations de la PPE et d'autre part qu'il n'existe pas de dépenses alternatives économiquement plus efficaces. En particulier, Storengy devra détailler :

- pour le projet Chémery : les teneurs en soufre du gaz sur la base d'un historique long, et un scénario alternatif détaillé de renforcement de la maintenance des installations existantes ;
- pour le projet Compressions salins : un scénario alternatif détaillé de renforcement de la maintenance des installations existantes, ainsi que l'historique des défaillances passées et leur probabilité d'occurrence future au vu des solutions apportées ;
- pour le projet Gournay : les gains attendus en matière de flexibilité, l'historique des défaillances passées et leur probabilité d'occurrence future au vu des solutions apportées, ainsi qu'un scénario alternatif de fonctionnement en mode dégradé d'un des compresseurs du site durant la conversion physique de la zone.

Storengy prévoit la finalisation des études en 2020 et envisage des décisions d'investissement mi-2020 pour le projet sur le site de Gournay et fin 2020 pour les projets sur les sites de Chémery et sur les sites salins. La CRE poursuivra ses échanges avec l'opérateur afin de disposer des éléments nécessaires pour l'évaluation de ces projets.

S'agissant des dépenses d'études, la CRE constate une multiplication par trois des dépenses par rapport au budget approuvé pour 2019. Cette hausse est principalement associée aux études en cours avec notamment l'approfondissement des études des trois projets majeurs. La CRE est favorable à la réalisation de ces études. En revanche, Storengy a inclus dans les lignes études de deux projets des premières dépenses de réalisation pour un montant de 2,1 M€. Les études n'étant pas finalisées, la CRE n'est pas en mesure d'approuver ces dépenses.

En parallèle de cette hausse d'activité sur les études en cours, Storengy demande l'approbation de nouvelles études pour un montant de 2 M€. La CRE a demandé à Storengy de prioriser les différentes études, et reste dans l'attente de ces éléments. Elle ne peut en conséquence approuver les dépenses associées aux nouvelles études.

La CRE approuve les dépenses du plan de rénovation à l'exception :

- des dépenses de réalisation des projets du plan de rénovation dont les études sont en cours et la réalisation n'est pas approuvée à ce stade (projets « traitement Chémery », « compression salins », « compression à Gournay », « rénovation rampes & réseau effluents » et « turbo-expandeurs de Chémery ») ;
- les dépenses associées aux nouvelles études du plan de rénovation.

3.2 Programmes pluriannuels

La CRE constate une hausse du budget des programmes pluriannuels (+24% par rapport au budget approuvé pour 2019) sous l'effet combiné d'une hausse du programme intégrité et obsolescence et d'une baisse du programme sûreté et sécurité.

La hausse du programme intégrité et obsolescence est associée :

- au traitement de défaillance avec la création d'un nouveau programme « complétions soudées » et le renforcement pour 2020 du programme « gaz humide et collecte » ;
- à une hausse de la réalisation du programme « puits » avec des travaux sur 6 puits prévus en 2020 ;
- après une phase d'étude, à l'entrée en phase de réalisation des programmes « compression », « électricité informatique et automatisme » et puits surface.

La CRE considère que cette hausse des programmes pluriannuels est justifiée par le traitement de défaillances et qu'elle est nécessaire à la sécurité et au respect des obligations.

La CRE approuve les dépenses des programmes pluriannuels demandées par Storengy pour 2020.

3.3 Investissements courants

La CRE constate que la hausse du budget des investissements courants (+33% par rapport au budget approuvé pour 2019) est associée à un renforcement des travaux régionaux et des petits projets industriels.

La CRE considère que cette hausse est justifiée par le traitement de défaillances et par un retour à un niveau d'investissement nécessaire à la sécurité et au respect des obligations de la PPE après une phase de sous-investissements sur la période 2014-2018.

La CRE approuve les dépenses d'investissements courants demandées par Storengy pour 2020.

3.4 Gaz coussin

La demande de Storengy pour 2020 porte sur la finalisation du programme d'injection présenté en 2019. La CRE constate que Storengy n'a pas réévalué sa demande suite aux premières injections réalisées à Chémery et au regard des niveaux de remplissage des stockages élevés observés depuis l'entrée en régulation.

Dans sa délibération du 31 janvier 2019, la CRE avait demandé à Storengy de faire un retour d'expérience avant de poursuivre les injections de gaz coussin. Le retour d'expérience de Storengy ne détaille pas :

- les méthodologies et hypothèses ayant servi à établir les niveaux seuils notamment les hypothèses de remplissage et de chronique de soutirage ;
- les éventuelles réévaluations de ces hypothèses suite aux premières injections et aux niveaux de remplissage élevés qui sont observés depuis l'entrée en régulation ;
- les probabilités d'atteinte des niveaux seuils.

La CRE ne dispose pas des éléments lui permettant d'approuver l'investissement. Elle constate par ailleurs que le niveau seuil de Chémery n'a été atteint ni lors de la vague de froid de février 2012 ni lors de l'hiver 2017-2018.

La CRE n'approuve pas le programme d'injection de gaz coussin demandé par Storengy (16,2 M€). Elle demande à Storengy de compléter son retour d'expérience.

DECISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation.

Pour l'année 2020, la CRE approuve le programme d'investissements de Storengy, à l'exception des dépenses suivantes :

- dépenses de réalisation des projets du plan de rénovation dont les études sont en cours et dont la réalisation n'est pas approuvée à ce stade, pour un montant de 2,1 M€ ;
- dépenses associées aux nouvelles études du plan de rénovation pour un montant de 2,0 M€ ;
- dépenses associées à l'injection de gaz coussin, pour un montant de 16,2 M€.

En conséquence le programme d'investissements s'élève à 169,2 M€ en 2020.

Celui-ci se répartit de la façon suivante :

en M€	Demande 2020	Autorisation 2020
Plan de rénovation	30,4	26,3
Programme intégrité et obsolescence	79,4	79,4
Programme sûreté/sécurité	13,1	13,1
Investissement courants	50,4	50,4
Gaz coussin	16,2	-
Total	189,6	169,2

La CRE demande à Storengy :

- de poursuivre ses travaux de quantification de l'impact d'une adaptation de l'offre commerciale (débit de soutirage, débit à l'injection) afin d'optimiser les investissements ;
- de fournir des éléments sur la priorisation des études du plan de rénovation ;
- de compléter les analyses coût-bénéfice des trois projets de rénovation majeure, Storengy devra notamment détailler :
 - o pour le projet « traitement Chémery » : les teneurs en soufre du gaz sur la base d'un historique long, et un scénario alternatif détaillé de renforcement de la maintenance des installations existantes ;
 - o pour le projet « compressions salins » : un scénario alternatif détaillé de renforcement de la maintenance des installations existantes, ainsi que l'historique des défaillances passées et leur probabilité d'occurrence future au vu des solutions apportées ;
 - o pour le projet « compression Gournay » : les gains attendus en matière de flexibilité, l'historique des défaillances passées et leur probabilité d'occurrence future au vu des solutions apportées, ainsi qu'un scénario alternatif de fonctionnement en mode dégradé d'un des compresseurs du site durant la conversion physique de la zone.
- de compléter son retour d'expérience suite aux premières injections de gaz coussin notamment sur les points suivants :
 - o les méthodologies et hypothèses ayant servi à établir les niveaux seuils notamment les hypothèses de remplissage et de chronique de soutirage ;
 - o les éventuelles réévaluations de ces hypothèses suite aux premières injections et aux niveaux de remplissage élevés qui sont observés depuis l'entrée en régulation ;
 - o les probabilités d'atteinte des niveaux seuils.

La CRE demande à Storengy d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances :

- d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné sur la base d'hypothèses explicites ;
- d'une analyse des solutions alternatives (maintenances renforcées, dimensionnement alternatif des projets ou révision de l'offre commerciale...).

L'approbation de ce programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification de ce programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Storengy de lui présenter, avant le mois de juillet 2020, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Storengy. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 23 janvier 2020.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO